



mairie de **Clamart**

LE SENATEUR - MAIRE

Clamart, le 10 octobre 2011

*125 signaler*

**Monsieur Claude EVIN**

Directeur  
Agence Régionale de Santé d'Ile de France  
58-62, rue Mouzaïa  
75019 Paris

Objet : Permanence des soins chirurgicale en nuit profonde à Béclère

Monsieur le Directeur,

Je souhaite vous faire part de ma plus vive opposition au projet de prise en charge alternée entre l'hôpital public Antoine Béclère et l'hôpital privé d'Antony des interventions de chirurgie digestive et orthopédique adulte en nuit profonde.

Une telle décision aboutirait à une organisation parfaitement bancal pour les patients comme pour les Pompiers et le SAMU et ce, de l'avis même des praticiens et des spécialistes des deux établissements.

L'hôpital Béclère demeure le seul hôpital public de son territoire de santé, le sud des Hauts-de-Seine. 14 communes où vivent plus d'un demi million d'habitants dépendent de cet établissement.

Sa position géographique est parfaitement complémentaire de celle de l'hôpital de Longjumeau, qui assure la permanence des soins chirurgicale en nuit profonde pour le Nord de l'Essonne, contrairement à celle de l'hôpital privé d'Antony, située à l'extrême sud du département, qui se trouve à proximité directe de celui de Longjumeau.

L'hôpital Antoine Béclère assume parfaitement depuis sa création sa mission de service public d'accueil des urgences chirurgicales. Il est l'hôpital de référence de territoire pour la population et pour les maisons de retraite alentour avec lesquelles ses équipes de gériatrie et de chirurgie travaillent en réseau. Il est en outre l'hôpital de recours pour les cliniques en réanimation adulte et néonatale.

J'appelle aussi votre attention sur le fait que la loi « HPST » ne prévoit l'attribution d'une mission de service public à un établissement privé que lorsque aucun établissement public, situé sur le territoire de santé, n'est en mesure de le faire. Or, la mission de service public relative à la permanence des soins sur le territoire du sud des Hauts-de-Seine est aujourd'hui déjà assurée par l'hôpital Béclère.

Toute correspondance  
doit être adressée  
à Monsieur le Maire

Hôtel de ville  
Place Maurice Gunsbourg  
92141 Clamart Cedex  
Tél. : 01 46 62 35 35  
e-mail : [mairie@clamart.fr](mailto:mairie@clamart.fr)  
[www.clamart.fr](http://www.clamart.fr)

Je me dois, en tant que Maire de Clamart et Sénateur des Hauts-de-Seine, de me faire l'écho auprès de vous de l'exaspération grandissante des usagers de l'hôpital Béclère dont le projet médical, jusqu'ici exemplaire, fait l'objet d'un « dépeçage » progressif.

Aussi, au regard de ces éléments, je vous demande d'envisager le maintien intégral de la permanence des soins chirurgicale en nuit profonde à l'Hôpital Béclère pour le territoire de santé « Hauts-de-Seine Sud ».

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche et vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

*Comptant sur votre soutien,*

Le Sénateur - Maire,



Philippe KALTENBACH

*Et ne désespérant pas de  
pouvoir vous rencontrer  
un jour prochain sur  
le dossier Beckers.*

*Cordialement*